

BRETTEVILLE SUR ODON  
 Arrondissement de CAEN  
 Canton de Caen I  
 Département du Calvados

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation :** L'an DEUX MIL VINGT SIX  
 Le 12 juin 2026 Le 22 juin 2026 à 19 H 00

*Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice MACHURET, Maire.*

**Date d'affichage :** **Étaient présents :**  
 Le 15 juin 2026  
 Monsieur Patrice MACHURET, Maire,  
 Mesdames : ASSELINE, BLANC, DAUSSE, FAUVEL, GODARD,  
 HOCHET, LAMY, LECOUCVEY, LEBOSSÉ, MACHURET,  
 MAC-VICAR, RAINE.

**En exercice : 27** Messieurs : ADAM, BARNAUD, BERTHOUT, BURET, DUTHILLEUL,  
 FAUDOT, LE GAL, LE MASSON, LE TOURNEUR,  
 LECOUCVEY, MANEVY, MORAND, MORTREUX.

**Présents : 26**

**Votants : 27**

**Absents :**

Madame BARNAUD (Pouvoir à Y. BARNAUD)

Pascal ADAM est désigné secrétaire de séance.

### **OBJET : FINANCES - ADHÉSION DE LA VILLE A L'ANDES (ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS EN CHARGE DU SPORT)**

Afin de faire bénéficier la collectivité et plus particulièrement le développement du sport dans la cité, il convient de faire adhérer notre collectivité à l'association ANDES.

En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des élus en charge du sport, sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

La collectivité de Bretteville-sur-Odon adhère à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES) dont les objectifs principaux sont :

1. De resserrer les liens et de renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur la plan communal, départemental, régionale et national.
2. D'assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice.
3. D'assurer la représentation collective de ses membres auprès des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et de homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives.

Accusé de réception en préfecture  
 de 2111018-2026-06-06-00000  
 Date de télétransmission : 29/06/2026  
 Date de réception en préfecture : 29/06/2026

4. De constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

Le montant annuel des cotisations fixé en fonction du nombre d'habitants est le suivant :

- Communes jusqu'au 31 décembre 2026 :

Moins de 1 000 habitants : 61 €  
De 1 000 à 4 999 habitants : 121 €  
De 5 000 à 19 999 habitants : 256 €  
De 20 000 à 49 999 habitants : 512 €  
De 50 000 à 99 999 habitants : 1023 €  
Plus de 100 000 habitants : 1965 €

En conséquence, conformément au dernier recensement de février 2026, notre commune compte 4465 habitants, soit une cotisation annuelle de 121 €.

D'autre part, il convient de désigner le représentant de la collectivité auprès de l'ANDES.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- ✚ **DIT** que la collectivité de Bretteville-sur-Odon adhère à l'association de l'ANDES et s'engage à verser la cotisation correspondante selon la délibération.
- ✚ **DIT** que M Patrice MORTREUX représentera la collectivité de Bretteville-sur-Odon auprès de cette même association.

**Adopté à l'unanimité.**

Date de publication : **26 juin 2026**

Certifié exact,

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le **26 juin 2026**

Le Maire :



Patrice MACHURET